

CANOL Actualités

N° 53 - Juin 2013

Publication de l'association CANOL (Contribuables Actifs du Lyonnais) – BP 19 – 69131 Ecully Cedex – Tél : 04.78.35.32.74 – canol69@orange.fr

Conseil général : quelle justification de la hausse de 20% de la taxe foncière ?!

La nouvelle présidente du Département a indiqué que cette hausse se justifiait par la nécessité « d'assurer les dépenses sociales » et que des arbitrages avaient été faits !

Nous avons donc examiné ce budget afin d'en trouver la preuve. Voici nos conclusions :

- L'ensemble des dépenses de fonctionnement d'action sociale augmente de 5,2% (+43 M€), les dépenses hors social croissent de 3,3% (+15 M€), 2% de plus que l'inflation. **Il n'y a donc pas eu d'effort d'économies !**
- **les recettes d'impôts indirects (droits de mutation, taxe sur les conventions d'assurance, TIPP, taxe sur l'électricité) ont été minorées** : elles sont inférieures de 21% au produit perçu en 2011 (110 M€ !!!)
- Certaines dépenses augmentent de façon importante sans qu'une explication soit fournie :
 - allocations pour personnes handicapées : + 21 M€ (10%)
 - allocations RSA : + 12 M€ (7%)
 - subventions pour l'insertion + 4,3 M€ (34%)
 - Transports scolaires +12 M€ (+ 50% !)
- Comment vont être utilisés les 35 millions d'euros d'excédent de l'exercice 2012 ?

Nous allons demander à Madame CHUZEVILLE les raisons de ces hausses et vous ferons part des explications fournies.

TEOM Grand Lyon : la spoliation des contribuables continue !

Le conseil communautaire a, comme les années précédentes, voté pour 2013 des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) générant un **produit supérieur de plus de 35 millions d'euros au coût du service.**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité de ce service a révélé que l'excédent dégagé par cette taxe avait été de 25 M€ en 2012, sans compter des coûts indirects qui n'auraient pas dû lui être imputé. Ceux-ci sont évalués par CANOL à plus de 12 M€ et en constante augmentation. Le Grand Lyon masque ainsi l'excédent, qui dépasse de près de 50% le coût du service .

Lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du Grand Lyon, le représentant de CANOL a critiqué la présentation volontairement floue des comptes de ce service. Il a demandé :

- la cohérence des chiffres dans les différentes publications,
- la séparation des coûts de collecte et de traitement, à l'exclusion des coûts indirects,
- le détail des coûts indirects imputés, ainsi que les clefs de répartition utilisées,
- la justification de chaque taux de TEOM appliqué en fonction de la fréquence des collectes,

- le remboursement des 180 M€ de TEOM trop perçus de 2007 à 2013 (360 € en moyenne par foyer fiscal) et le vote de taux 2014 justifiés et en baisse de 30%.

Le Grand Lyon n'a évidemment pas reconnu la pertinence de cette dernière remarque, mais la Commission a émis le souhait que le Grand Lyon fournisse désormais des comptes plus explicites, réduise cet excédent et revoie les taux appliqués suivant les différentes formules de collecte.

Conscients de notre bon droit et soutenus par des écrits de la Cour des Comptes, nous avons déposé une nouvelle requête en annulation de la délibération qui a voté les taux 2013. Nous l'avions déjà fait en 2011 et 2012, mais le tribunal administratif n'a pas encore pris le temps de traiter ce dossier épineux !

Coût 2013 de nos collectivités territoriales : 4 779 € pour chaque habitant de Lyon !

CANOL vient de terminer son exercice annuel d'analyse des budgets de l'ensemble des Collectivités Territoriales pour 2013 afin d'en calculer le coût pour chaque habitant de Lyon.

Le détail de cette analyse figure sur le site www.canol.fr.

En cumulant les budgets de la ville de Lyon, du Grand Lyon, du SYTRAL, du département du Rhône et de la région Rhône-Alpes, on arrive à **4 779 € par habitant** (19 116 € pour une famille de 4 personnes !).

La progression est de 4% sur 2012, à comparer à une inflation de 1,3% et à un pouvoir d'achat des ménages qui a reculé de près d'un point selon l'INSEE ! De plus, l'augmentation sur un an de leur dette s'élève à 12,9% !

Nos élus locaux ne semblent pas comprendre qu'ils appauvrissent leurs concitoyens : il faut qu'enfin ils fassent un examen détaillé de la justification et de l'efficacité de leurs dépenses et qu'ils réduisent celles qui ne sont ni prioritaires, ni suffisamment efficaces.

S'ils ne le font pas, les contribuables s'en souviendront au moment des élections prochaines !

Grand stade de Décines : arrêtons de dépenser l'argent des contribuables !

Les nuages s'accumulent sur ce projet aberrant :

- l'O.L. vient d'annoncer de nouveaux déficits pour l'exercice en cours et la décision prise de vendre ses joueurs les plus chers va encore hypothéquer ses futurs résultats
- la construction de ce stade qui avait été refusée par 2 enquêtes publiques n'a pu être autorisée que par le subterfuge du découpage en 9 enquêtes. Elle fait toujours l'objet de recours non tranchés juridiquement :
 - la vente des terrains à bas prix, qui avait été annulée par le tribunal, a été revotée dans les mêmes conditions. Elle fait de nouveau l'objet d'une demande d'annulation, ce qui risque de majorer fortement son coût pour l'O.L.,

- le Conseil Général vient d'annuler la garantie d'emprunts de 40 M€ qu'il avait accordée fin 2012 ;
- le tribunal vient d'annuler la déclaration d'utilité publique de l'extension de la ligne de tramway T3, le SYTRAL ayant sous-évalué son coût et surévalué sa fréquentation ;
- la suppression de cette principale voie d'accès au stade risque d'entraîner l'annulation du permis de construire ;
- la nouvelle prévision de livraison fin 2015, est postérieure aux impératifs de participation à l'EURO 2016 ;
- compte tenu des nombreux recours, des finances calamiteuses et des résultats de l'O.L., les banques sont de plus en plus frileuses pour financer une opération, dont la rentabilité à court et à long terme reste à démontrer.

Arrêtons ce projet afin d'éviter d'être dans la situation de Grenoble ou du Mans !

Nous demandons donc aux élus du Grand Lyon d'exiger un vote de la communauté urbaine demandant l'arrêt du projet et des investissements en cours. Compte tenu de la situation, chaque jour qui passe augmente les charges assumées par les contribuables du Grand Lyon...

Commerce équitable : quelles subventions en 2012 ?

CANOL a pensé intéressant de regarder le total des subventions accordées par les grandes collectivités du Rhône aux organismes oeuvrant dans le domaine du commerce équitable, solidaire ou responsable.

Pour 2012, la répartition est la suivante :

Région Rhône-Alpes :	588 450 €
Grand Lyon :	79 000 €
Ville de Lyon :	67 500 €
TOTAL :	734 950 €

Les principaux bénéficiaires sont :

Equi'sol :	137 500 €
Artisans du Monde :	142 550 €
ARDEAR :	83 000 €

Hausse des taxes foncières et d'habitation en 2013 : Les efforts sont-ils réels ?

Régulièrement, lors d'une année préélectorale, bon nombre de communes se targuent de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières et des taxes d'habitation.

Ce sera le cas en 2013 pour Lyon et Villeurbanne.

Mais cela ne veut pas dire que pour les contribuables de ces deux communes, le montant des impôts locaux se maintiendra au niveau de 2012. En effet les valeurs locatives cadastrales servant de base aux impositions directes locales seront majorées du taux annuel de revalorisation forfaitaire fixé pour 2013 à 1,8%. Mécaniquement, l'ensemble de la taxe foncière et de la taxe d'habitation sera majoré de ce pourcentage, même en cas de maintien des taux d'imposition.

Il faut en effet savoir que les prévisions d'augmentation des bases d'imposition pour les deux communes de **Lyon et Villeurbanne sont respectivement de 3,54% et 2,51%** du fait de l'imposition en 2013 de nouveaux locaux récemment construits, à comparer à une inflation de 1,3% en 2012 !

Le pouvoir d'achat de tous les français est en baisse mais pas celui de nos collectivités territoriales ! Rappelons que pour le département du Rhône, l'augmentation dépassera 20%.

Qui peut oser dire que nos collectivités sont bien gérées ?

Région Rhône-Alpes : combien faut-il donner pour préserver l'emploi ?

Chaque année, la Région alloue des subventions destinées à faciliter le dialogue social territorial et à préserver l'emploi.

En 2012, 5 655 877 € ont été dépensés dans ce but :

- **Dialogue social territorial :** 2 613 118 €
(ce libellé, plutôt vague, nous laisse dubitatifs !)
- **Fonds Régional d'Action d'Urgence :** 1 846 869 € (pour soutenir les salariés des entreprises qui licencient)
- **Mutation et sécurisation des emplois :** 1 195 890 €
Les principaux bénéficiaires sont :

syndicat CGT :	1 057 535 €
syndicat CFDT :	790 048 €
syndicat F.O. :	595 415 €
association ARAVIS :	569 680 €

Notons que ces quatre bénéficiaires parmi 31, touchent à eux seuls 53% des subventions. Par ailleurs, nous recherchons vainement un rapport sur les résultats de ces actions.

Création du « SIOL » : une opportunité d'économie perdue ?

En évoquant la fusion des syndicats intercommunaux « Gendarmerie de Tassin » et « Lycée de l'Ouest Lyonnais » en une nouvelle entité dite « Syndicat Intercommunal de l'Ouest Lyonnais », notre confrère **ANGELE** nous offre dans l'un de ses **Potins** une occasion de nous rappeler que, parmi les couches de ce que l'on appelle le « millefeuille administratif français », les **syndicats intercommunaux constituent de subtiles strates intermédiaires** difficiles à déceler.

Plutôt que de créer une nouvelle structure, on pouvait attribuer les quelques heures d'activité de ces deux syndicats à un service existant. Au contraire, la création du **SIOL** a donné lieu à une bataille entre élus déjà défrayés par leur commune, pour obtenir les postes de président et vice-président. Et l'une des premières décisions du nouveau président a été de faire **voter des indemnités à la hausse** (près de 50%) soit 646,25 € brut par mois pour le président et 342,13 € pour le vice-président. Bel exemple de simplification !

PIERRE BENITE : le personnel communal ne travaille pas assez !

La Chambre Régionale des Comptes, dans son rapport sur la gestion de cette commune, a relevé un déficit d'heures travaillées compris **entre 109 et plus de 200 heures par agent**. La loi sur l'ARTT de 2001 exigeait en effet une durée annuelle du **travail effectué de 1 600 heures**. Sa mise en oeuvre n'avait fait l'objet d'aucune délibération en mairie et le préfet n'avait pas relevé d'infraction. Cette libéralité était accompagnée de 29 jours de congés au lieu de 25 et n'empêchait pas certaines catégories d'agents de bénéficier, en outre, de jours de RTT !

C'est une illégalité qui perdure depuis plus de 10 ans et le maire, vice-présidente du Grand Lyon, ne s'est engagée qu'à un passage à 1 498 heures au 1^{er} janvier 2013 et 1 560 heures au 1^{er} juillet. **Aucune date n'est fournie quant au respect complet de la législation.**

Les rapports de la CRC ne sont jamais coercitifs. Ainsi **la ville de Lyon et le Grand Lyon avaient été condamnés en première instance sous l'action de CANOL** parce que l'accord avec les partenaires sociaux de 2001 portait sur 1 568 heures.

Le jugement avait été annulé par la Cour d'Appel pour « défaut d'intérêt à agir de CANOL ».

Ces illégalités persistent aujourd'hui et le personnel supplémentaire embauché à cette occasion est toujours présent !

Appel d'offres faussé pour la Halle de la Martinière

La Ville de Lyon, propriétaire de la Halle de la Martinière située dans le 1^{er} arrondissement, après avoir déclassé ce lieu du périmètre du service public des halles et marchés, a choisi de confier son exploitation à un repreneur privé qui aura en charge la restauration du bâtiment et l'aménagement intérieur. La préférence a été donnée le 17 septembre 2012 aux « **Producteurs du Goût** », groupement qui rassemble trois sociétés : **Saveur du coin, les Coteaux du Lyonnais et Victor Leboulanger**. Il avait été affirmé que **cette reprise devait se faire sans aide publique ! Mais :**

- le 22 mars 2013, le département du Rhône accordait une subvention de 50 000 € à « **Saveurs du Coin** » « pour résorber ses difficultés financières, son résultat prévisionnel 2012 étant déficitaire d'environ 86 000 € ;
- le 28 mars 2013, le Grand Lyon a accordé pour l'aménagement de la Halle Martinière :
 - une subvention de 27 715 € au groupement « **les Producteurs du Goût** ». Le financement est complété par une aide de la région Rhône-Alpes de 38 580 € et une autre du Département de 38 580 € ;
 - une subvention de 34 740 € à la société « **Saveurs du Coin** », complétée par une aide du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) de 34 740 € ;
 - le plan de financement des viticulteurs des **Coteaux du Lyonnais** prévoit une aide du Département à hauteur de 26 000 € ;
- le 16 décembre 2011, le Conseil Régional avait déjà accordé une aide de 20 000 € à la SAS **Saveurs du Coin** pour « l'étude de faisabilité d'un projet de produits locaux et AB au sein de la Halle Martinière »
- le 12 juillet 2012, la région Rhône-Alpes accorde une aide de 100 000 € à des membres de **la CUMA de l'Ain** pour nouer un partenariat avec « **Saveurs du Coin** ».

C'est donc un total de 370 355 € qui ont été attribués à ce groupement pour un projet censé être privé !

L'un des soumissionnaires, « **l'association Hall'Mart** », dont l'offre a été rejetée bien que répondant au cahier des charges et qui regroupait des commerçants en place, des producteurs locaux en agriculture biologique ou paysanne, des habitants et des associations de quartier, et ne demandait pas d'aides des collectivités, envisage de **porter l'affaire en justice, estimant que l'appel d'offres a été faussé !**

Emprunts toxiques : le Département assigne enfin DEXIA.

Le 16 avril dernier, Bercy a annoncé aux élus concernés par les emprunts toxiques qu'il n'y aurait pas de loi de « validation » pour contrer la décision du TGI de Nanterre, qui a recalculé à la baisse les taux consentis au département de la Seine-Saint-Denis.

Encouragées par cette jurisprudence, d'autres collectivités territoriales ont décidé d'assigner le groupe Dexia en justice.

C'est le cas de Saint-Etienne qui a annoncé le 5 mai sa décision d'engager une procédure à l'encontre de la SFIL

(Dexia) pour trois emprunts toxiques signés avec la banque en 2007 à hauteur de 28 millions d'euros chacun, sur 25 ans. Parallèlement, l'ex-adjoint aux finances de Saint-Etienne et son conseiller viennent d'être condamnés respectivement à 4 et 3 mois de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Lyon pour avoir conduit la ville à souscrire des emprunts toxiques.

L'Etat qui vient de nationaliser les actifs français de Dexia à travers la création d'une nouvelle banque, la SFIL, peut s'attendre à une perte de 10 à 20 milliards d'€ si le jugement du TGI de Nanterre était confirmé en appel !

Cela revient à faire supporter cette perte supplémentaire par le contribuable national ! Une fois de plus !

Sous la pression de CANOL, Madame CHUZEVILLE, présidente du conseil général, a déclaré également porter plainte.

Panneaux publicitaires de la SERL



Pourquoi La SERL se paye-t-elle des panneaux publicitaires ?

Outre qu'elle a, de fait, une quasi exclusivité régionale pour les grands investissements publics, on ne peut pas dire qu'elle **brille par ses réussites notamment au niveau du respect des coûts et des plannings** : Musée des Confluences, Hôtel de Région, etc...

Rapports sur le ferroviaire

Le futur projet de loi ferroviaire devrait s'inspirer des rapports rédigés par **Jean Louis Bianco** et **Jacques Auxiette**. Dans ces rapports les Régions, en tant que pilotes du développement des TER, remettent en question les coûts que leur impute la SNCF (entre 2 à 3 milliards d'euros annuels), étant donné ce qu'elles financent.

Alain Bonnafous, chercheur au laboratoire d'économie des transports de Lyon, fait remarquer que les Régions voient dériver régulièrement l'argent consacré aux TER, tout en devant maintenir de bonnes relations avec les syndicats. Or, certains vice-présidents aux transports sont eux-mêmes affiliés à la CGT. Il conclut dans un article paru dans le magazine « Ville, rail et transports » que l'Association des Régions de France est manifestement « très fière de payer 30 à 40% plus cher le train-kilomètre que chez nos voisins ». Pourtant les Régions sont conscientes des différences de coûts entre la filiale de la SNCF opérant en Allemagne et ceux qui leur sont appliqués.

A l'avenir les Régions veulent pouvoir fixer elles mêmes les tarifs des trajets en TER, ayant la propriété des matériels roulants qu'elles ont financé 100%. Ce droit de propriété leur permettrait d'en remettre l'exploitation à une entreprise autre que la SNCF.

Il faut rappeler que la libéralisation du rail, comme toutes les libéralisations "décidées" par la Commission, a en réalité été approuvée par les Etats membres, dont la France. **Il est un peu facile de refuser de faire à Paris ce qu'on a accepté à Bruxelles.**

Notre système fiscal est malade.. La « flat tax » : bonne ou mauvaise solution ?

Notre système fiscal est souvent reconnu comme étant un des plus complexes au monde. De plus, les modifications incessantes des textes fiscaux le rendent difficilement lisible et peu sécurisant.

Enfin, si le projet de taxation à 75% se concrétise, notre fiscalité deviendrait –au moins pour certains contribuables– une des plus confiscatoires ! Il n'en faut pas plus pour encourager l'évasion ou l'expatriation fiscale.

Ce constat étant fait, ne pourrait-on pas réfléchir à l'instauration d'une « Flat Tax » ?

La « Flat Tax » est un impôt à taux fixe qui s'applique à toutes les sources de revenus, par opposition à notre impôt progressif dont le taux augmente en fonction de la hausse du revenu (ce qui n'incite pas les agents économiques à créer plus de richesse). L'Etat traiterait ainsi tous les citoyens de façon équivalente et pourrait ensuite redistribuer une partie de ces recettes aux plus modestes d'entre eux.

Dans le système actuel, d'innombrables exonérations, abattements, déductions, réductions sont mis en place, ce qui permet aux fraudeurs et aux contribuables les plus aisés de s'engouffrer dans toutes ces niches.

La mise en place de la « Flat Tax » entraînerait une simplicité du recouvrement de l'impôt et un allègement du coût du contrôle. Dans les pays où elle a été instituée, la fraude a diminué de façon spectaculaire.

Pourquoi se priver d'une réflexion sur ce thème ?

La Métropole

Le projet de loi de « Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » a été présenté au Conseil des ministres du 10 avril. Il comporte 81 pages, dont une trentaine est consacrée à la Métropole de Lyon.

Il faut noter que la référence *européenne* a disparu ; en effet, ce texte de loi ne retient que Strasbourg comme métropole européenne. Mais Lyon a rejoint le lobby d'*Eurocities* et son nom est donc : « **Métropole de Lyon** ».

Ce texte sera présenté au Sénat le 30 mai 2013; il devrait être adopté définitivement *fin 2013*. Actuellement, deux équipes travaillent localement sur le projet : l'une au sein du Conseil général du Rhône, l'autre au Grand Lyon au sein d'une « Commission spéciale de suivi du projet de métropole » ; elle est composée de vingt membres titulaires et de vingt membres suppléants. Elle a, entre autres, pour mission de d'évaluer les charges et ressources transférées. La Chambre régionale des comptes doit contrôler les options retenues.

Ce qui est important, c'est que la Métropole de Lyon passe du statut d'EPCI (établissement public de coopération intercommunal) à celui de *collectivité territoriale*. Ce statut lui permet d'exercer les compétences du département. Le souhait des élus du Grand Lyon est une mise en place au 1^{er} janvier 2015.

Nos remarques :

- Les élus vont travailler sur un texte de loi non encore voté. Il y a une ambiguïté sur le statut arrêté : c'est l'article

72 de la Constitution qui traite des collectivités territoriales ; or, la Métropole de Lyon devrait avoir un *statut particulier* à valider par le Conseil d'Etat.

- En absorbant les compétences du département, y compris dans le domaine social, les métropoles auront tôt ou tard vocation à s'occuper des fonds européens consacrés à l'insertion (source Euractiv), à ce jour partagés entre l'Etat et les régions (35%).

- Un regret : en dehors de l'arrivée de Quincieux, qui doit rejoindre le Grand Lyon en 2015, il n'est pas prévu d'élargissement du territoire, ce qui est dommage. Il manque des communautés de l'Est lyonnais, comme le pays d'Ozon, avec surtout l'aéroport de Saint Exupéry.

- Il y a actuellement quarante vice-présidents au Grand Lyon ; leur nombre sera ramené à vingt cinq.

A ce jour la commission des lois du Sénat a déjà été remaniée, avant que le projet soit étudié en assemblée.. Qu'en restera-t-il fin 2013 ?

Référendum en Alsace

Le 7 avril 2013, les Alsaciens ont été invités à se prononcer par voie de référendum sur un projet de fusion des trois collectivités : **le Conseil régional d'Alsace, les conseils généraux des Bas-Rhin et Haut-Rhin**. Le but était de fusionner ces collectivités. Cette initiative venait des *élus* et *non des électeurs*. Comme le président de région, l'UMP Philippe Richert, les 122 membres de ces conseils se sont prononcés en faveur de ce projet (108 pour, 5 contre et 9 abstentions).

Les avantages visés étaient surtout une simplification, la *suppression* d'un échelon administratif, une *seule* assemblée au lieu de trois, la *suppression* de postes d'élus et de fonctionnaires. Pour rester à l'écoute des élus, des « conférences départementales » et des « conseils de territoires de vie » devaient être créés. Un véritable *laboratoire* que d'autres régions de France observaient avec attention, comme la Région Centre, le Nord, la Bretagne. Il fallait donc un certain courage pour lancer une telle initiative.

Pour que le résultat du vote soit validé, il fallait que le oui l'emporte par au moins 50% des suffrages exprimés, et qu'au moins 25 % des Alsaciens inscrits sur les listes s'expriment.

Ce projet *novateur* a bien sûr réveillé des querelles non seulement politiques, mais aussi territoriales. Par exemple, le maire de Colmar, pourtant de la même couleur politique que le président Richert, a voté contre le projet et l'a fait largement savoir.

Les résultats sont décevants : **Sur les 22,90% des électeurs qui se sont déplacés, 55,74 % ont voté NON** .

Les causes de ces résultats sont multiples : la très forte abstention lors d'élections locales, le *rejet* de la classe politique par les Français, accentué par l'affaire Cahuzac, les *querelles* locales propres à l'Alsace, le *rejet* des partis extrémistes, Front National, Front de gauche, qui préfèrent toujours le statut quo à tout changement.

De mauvais augure pour l'avenir du référendum, local ou national. La tendance est qu'un référendum, qui pose une ou plusieurs questions précises aux électeurs, est *détourné* par ceux-ci pour être personnalisée contre celui qui le lance (De Gaulle en 1969, referendum européen en 2005).

CANOL Actualités

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901, n°069 1044 566. Sa parution est de 5 numéros par an.

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Michel VERGNAUD

Imprimerie : ECULLY GRAPHIC, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY

Dépôt légal : février 2008. ISSN : 1964-8472

Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) est une allocation destinée à garantir à ses bénéficiaires un revenu minimum, en contrepartie duquel ceux-ci doivent s'engager à trouver un travail ou à suivre un projet professionnel visant à améliorer leur situation financière. Il a remplacé au 1^{er} juin 2009 le RMI (Revenu Minimum d'Insertion), créé le 1^{er} décembre 1988.

A la différence du RMI, le RSA n'est pas octroyé à l'individu, mais à un foyer. Il tient compte de l'ensemble des revenus et allocations de ce foyer. Il a donc également remplacé l'API (Allocation de Parent Isolé).

Le RSA a donc un double but : réduire le nombre de travailleurs vivant au-dessous du seuil de pauvreté et inciter les allocataires à reprendre une activité.

Le dossier complet, comment ça marche, le traitement administratif, l'aide à l'insertion, le financement, l'évolution et les coûts, est à lire sur notre site canol.fr. En voici les conclusions :

■ Complexité du projet :

Le RSA s'adresse maintenant à une famille, contrairement au RMI qui s'adressait à un individu. Ceci complique obligatoirement les formulaires de demande, les contrôles, les mises-à-jour plus fréquentes, et a augmenté de près de 50% le nombre de dossiers acceptés, sans compter le traitement des demandes injustifiées. Les bénévoles de CANOL qui ont étudié ce sujet ont passé beaucoup de temps pour essayer d'en comprendre le fonctionnement.

■ La complexité de l'organisation mise en place :

Au lieu de centraliser un processus qui était national et obéissait à des règles nationales avec des évolutions fréquentes, on a donné la responsabilité de l'opération aux départements en saucissonnant les opérations, puisque les Caisses d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) traitent une partie des demandes et des contrôles, reçoivent et traitent les mises-à-jour trimestrielles et sont chargées d'effectuer les paiements. Les CAF et MSA ne sont pas sous l'autorité du Département du Rhône mais sous celle de la CNAF. Il reste au département à consolider le tout et à traiter les nombreuses anomalies détectées. **Mais où est donc le pilote ?**

■ Les difficultés rencontrées pour les demandeurs :

Les dossiers de demande sont complexes : 6 pages à remplir + les pièces à fournir. La majorité des demandeurs éprouve beaucoup de difficultés à les remplir, accrues pour certains du fait d'absence de maîtrise de la lecture et de l'écriture du français.

D'après *Le Monde*, 30% des non-recourants au RSA qui connaissent le dispositif et pensent pouvoir en bénéficier préfèrent y renoncer. Les « déclarations trimestrielles de ressources » arrivent souvent tardivement et parfois incomplètes.

■ Les difficultés pour la saisie et le traitement des informations :

Chaque département a mis en place sa propre organisation avec son propre programme informatique. Dans le Rhône, les demandes sont traitées non seulement par la CAF et les 200 points d'accueil des MDR (Maisons Départementales du Rhône), mais aussi par la MSA, des CCAS et certaines associations. Cet éparpillement des responsabilités est naturellement source d'erreurs.

Les CAF et les départements utilisent des fichiers distincts et, comme indiqué dans le rapport de la Cour des Comptes du 18/07/10 intitulé « Du RMI au RSA : la difficile organisation de l'insertion », dans le Rhône, « *le rapprochement entre les données issues du traitement de la CNAF et les fichiers du département ne se font pas sur un numéro de matricule (numéro de sécurité sociale par exemple), mais sur le nom et l'adresse du bénéficiaire (pas facile pour les noms étrangers !), que ce traitement dure 6 jours et que la CNAF décide de manière unilatérale de modifier le format et les données envoyées aux conseils généraux selon une méthode et un calendrier qu'elle seule maîtrise* », on comprendra que le système ne peut pas fonctionner correctement et coûte très cher en moyens humains et financiers ; des sous-traitants en informatique sont largement mis à contribution.

Une des conclusions de ce rapport indiquait : « *il est urgent d'élaborer par un travail commun, Etat/collectivités, des outils de gestion adaptés... Les incohérences, inadaptations génératrices d'erreurs, d'indus, d'incompréhension, de gaspillage financier en matière de RMI, puis de RSA sont à corriger d'urgence. Il ne s'agit pas d'imposer un système unique, mais de définir des normes de cohérence, d'édicter des normes d'interopérabilité et de ne pas les faire varier en continu. Depuis l'origine, la décentralisation a été mise en place en dehors de toute préoccupation de gestion adaptée* ».

Quand on saura que c'est le Département du Rhône qui remet chaque mois un chèque à la CAF pour lui permettre de verser les allocations dues, on comprendra que des discussions épineuses aient lieu sur le montant exact à verser !

Nous n'avons pas pu trouver quels étaient les contrôles effectués pour vérifier la véracité des informations fournies.

■ Le programme d'insertion du Rhône :

La gestion des droits des allocataires mise à part, les départements ont en charge leur accompagnement afin de les inciter et les aider à reprendre une activité rémunérée. Pour ce faire ils ont mis en place avec des partenaires sociaux et des associations d'insertion, un accompagnement personnalisé dans le domaine professionnel et dans le domaine social afin de rendre 32 000 des 46 000 allocataires aptes à reprendre une activité salariée (les 14 000 autres ayant déjà une activité salariée partielle).

Ces 32 000 allocataires sont suivis individuellement par un référent chargé de les aider à se retrouver en capacité de trouver un emploi.

■ Le financement

Le RMI et le RSA devaient être financés par l'Etat, au centime prêt, d'abord avec une fraction de la TIPP, ensuite avec l'augmentation de 1,1% de la contribution additionnelle au prélèvement social.

Ces 2 ressources varient de façon non coordonnée avec le chômage et les besoins de financement du RSA, le déficit a tendance à s'accroître ces dernières années (76M€ en 2011 !).

■ Les chiffres et le coût du RSA pour le département du Rhône, fin 2011 :

Le nombre d'allocataires du RSA était de 43 624 selon les rapports d'activité de la direction de l'insertion du conseil général... mais de 46 138 selon les statistiques nationales (le Rhône aurait donc perdu 2 512 allocataires du fait de son traitement séparé des données !).

La croissance du nombre de bénéficiaires a été de 6,6% en un an, mais les allocations versées n'ont augmenté que de 4,2%.

D'après le compte administratif, ce dispositif a coûté 200 M€ et a perçu 124 M€ de recettes, soit un déficit de 76 M€. Mais, dans les comptes, 21,8M€ de TIPP perçus ne sont pas affectés à ce service.

Sur les 200 M€, les allocations versées représentent 166 M€ en et 34 M€ correspondent au coût de la gestion et de la mise en place du programme d'insertion.

Si on compare ces montants avec les statistiques nationales, on constate que les allocations versées par allocataire sont supérieures de 3,7% dans le Rhône, ce qui est peut-être dû à la non-fiabilité des chiffres, mais que les autres dépenses d'insertion (34 M€), bien qu'en régression régulière depuis 3 ans, sont de 41,5% supérieures à celles relevées en moyenne dans les autres départements métropolitains (765 € au lieu de 541 €). Si le département du Rhône consacrait le même montant par allocataire que les autres départements français, il économiserait 9,8 M€...

■ Pour quels résultats ?

Le département du Rhône se montrant plus généreux dans son programme d'insertion que les autres départements français, on pourrait supposer que son action soit plus efficace qu'ailleurs et que cela s'en ressente dans les résultats de son programme.

Or aucune information n'est publiée sur les résultats obtenus : ni dans le rapport annuel de la direction de l'insertion, ni dans la présentation du programme départemental d'insertion faite chaque année aux conseillers généraux.

Il faut dire que, dans ce domaine, il n'y a pas de référence, puisque rien non plus n'est publié sur le sujet au niveau national.

L'Etat français lance donc des programmes en y mettant des sommes considérables, près de **8 milliards d'euros chaque année (soit 2 milliards de plus que ce qui avait été annoncé à son lancement !)** sans fixer d'objectif précis. On ne mesure évidemment pas s'il y a réduction du nombre de travailleurs vivant au-dessous du seuil de pauvreté et si l'incitation des allocataires à reprendre une activité porte ses fruits.

Les politiques de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, celle de l'emploi et celle de l'immigration étant toutes **décidées par l'Etat et non par les départements**, il appartenait à l'Etat de mettre en place le RMI et le RSA sur un plan national et à le financer directement. et non de le confier à des collectivités qui n'ont jamais fait preuve de leur capacité à gérer efficacement des programmes de ce type (cf les études de CANOL sur *l'Aide Personnalisée à l'Autonomie* et sur *la Maison Départementale des Personnes Handicapées*, qui en ont plusieurs fois apporté la preuve !).

Les élus départementaux français, malgré leur désir de justifier le maintien de l'existence des départements et la leur par la même occasion, n'auraient jamais dû accepter ce fardeau !

■ Quelles propositions de la part de CANOL ?

Quand nous avons étudié un dispositif, comme nous l'avons fait pour l'Aide Personnalisée à l'Autonomie ou la Maison Départementale des Personnes Handicapées, nous avons pu faire des suggestions d'organisation puisque leur gestion était purement locale.

Dans le cas du RSA, nous avons affaire à « une usine à gaz » que personne ne maîtrise, ni l'Etat, ni le Département et les seuls remèdes possibles semblent être de mettre quelques rustines à droite ou à gauche pour éviter le pire !

Le seul vœu que nous pourrions émettre est que le Département du Rhône laisse à la CAF la gestion complète de la partie « allocations », y compris les paiements, et s'occupe uniquement du suivi des allocataires par les référents.

Aucune des prestations sociales, dont les règles de cumul sont de plus d'une folle complexité, n'est incluse dans le revenu annuel imposable des ménages. Résultat : il est impossible de savoir quel est le montant total des ressources versées par foyer. Nous estimons qu'il faudrait instituer de façon générale la fiscalisation des prestations reçues en espèces, comme la *Fondation iFRAP* l'a souvent évoqué. Au plan pratique, **la fiscalisation serait le moyen de connaître avec précision le montant des revenus d'assistance** de chacun.

■ Quel avenir (ou quelle catastrophe) pour le RSA ?

On voit circuler sur internet un comparatif entre deux familles de 5 personnes qui montre qu'en additionnant revenus, dépenses et exonérations, il vaut mieux être au RSA que salarié...

Et qu'advierait-il si, comme le pensent nos ministres, tous les ayant droits demandaient à bénéficier de ce statut. 50% des personnes, soit un potentiel de 3 500 000 personnes au lieu des 1 870 000 actuels !

Et qu'en serait-il encore si, comme il en est également question, le SMIC disparaissait, laissant le RSA comme seul facteur d'ajustement des bas revenus ?

On attribue aux Anglais (ou aux Chinois) ce merveilleux proverbe : « Donne un poisson à un homme, il aura à manger pour un jour ; apprends-lui à pêcher, il aura à manger pour tous les jours de sa vie. » Ce dicton (l'une des formules emblématiques de la Fondation abbé Pierre) est devenu l'illustration de ce que l'assistantat en France n'est pas. La générosité publique française, la plus importante du monde, donne à tout va mais n'apprend pas.

L'union fait la force !

BULLETIN D'ADHESION 2013

53

à retourner à : CANOL - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

NOM Prénom : N° téléphone :

Adresse : e-mail :@.....

souhaite adhérer à CANOL et joins un chèque de : € (adhésion minimum : 30 € - membre bienfaiteur :75 € ou plus) le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts 2012.

peux consacrer un peu de mon temps pour aider CANOL. Merci de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.